

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Gallus Acqco Limited » de la société « Gallus Topco Limited »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle que modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : « Gallus Acqco Limited » ;
- **La cible** : « Gallus Topco Limited ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Distribution de produits de laboratoire dans le secteur des sciences de la vie.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 30 mars 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Gallus Acqco Limited » de la société « Gallus Topco Limited », société mère de « Biosynth Beteiligungs AG », et de ses filiales, à travers l'acquisition de la totalité de la participation détenue par le « Dr Urs Spitz » s'élevant à 17,49%.

« Gallus Acqco Limited » est une société ad hoc indirectement entièrement détenue par des fonds d'investissement, des véhicules et/ou des comptes conseillés et gérés par diverses filiales de la société « KKR & Co. Inc. » (avec ses filiales, « KKR »), immatriculée sous le numéro 163222 et dont le siège social est situé au 2nd Floor Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QB.

« KKR » est une société d'investissement internationale qui propose des solutions alternatives de gestion d'actifs, ainsi que des solutions pour les marchés financiers et les assurances. KKR sponsorise des fonds d'investissement qui investissent dans le capital-investissement, le crédit et les actifs immobiliers, et dispose de partenaires stratégiques qui gèrent des fonds spéculatifs.

« Gallus Topco Limited » est une société par actions de droit Jerseyen, enregistrée sous le numéro 139334 auprès du registre de la Commission des services financiers de Jersey, dont le siège social est situé au 2^{ème} étage Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE2 3QB. Gallus Topco Limited est une société holding.

« Biosynth Beteiligungs AG » société anonyme de droit suisse, immatriculée au registre du commerce sous le numéro CH-320.3.075.694-1, dont le siège social est situé au Rietlistrasse 4, 9422 Staad SG, Suisse, est un groupe de sociétés actives dans le domaine de l'approvisionnement, du développement et de la fabrication d'une vaste gamme de produits biochimiques et chimiques, en particulier des produits de recherche et des produits pharmaceutiques et diagnostiques. Le groupe offre une large gamme de services externalisés tout au long de la chaîne de valeur à ses clients du secteur pharmaceutique et diagnostique.

Fait à Rabat, le 19 mars 2026.